

**RTI d'un véhicule vendu aux enchères publiques
ou suite à une décision judiciaire déterminant sa propriété**

ATTENTION : Seuls les véhicules déclarés « **impropres à la circulation** », ou dont le numéro de série et le numéro d'immatriculation sont inconnus, font l'objet d'une réception à titre isolé dans nos services. Dans les autres cas, l'immatriculation directe en préfecture est possible.

NATURE DU DOSSIER A CONSTITUER

- [Demande de renseignements](#) à remplir complètement et à signer.
(Se reporter, si nécessaire, à la notice du constructeur et/ou aux plaques fixées sur le véhicule).
- 4 enveloppes timbrées au tarif en vigueur avec nom et adresse.
- Un chèque de 86,90 euros à l'ordre de M. le régisseur des recettes de la DRIRE vous sera demandé à l'acceptation de la Réception à Titre Isolé (RTI).

FOURNIR 1 ORIGINAL + 1 COPIE DE TOUS LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Attestation (bordereau d'adjudication ou procès-verbal de vente) établie par le commissaire priseur ou l'huissier de justice indiquant obligatoirement **le nom de l'acheteur, le numéro de série**, et si possible, la marque, le type, le numéro d'immatriculation ; et mentionnant que le véhicule a été vendu ou non avec la carte grise.
- Certificat d'immatriculation (carte grise) si celui-ci a été restituée.
- Attestation de remise en état du véhicule établie par la personne ayant effectué les travaux (voir modèle ci-joint en annexe 1).
- Pour les véhicules légers (n'excédant pas 3 500 kg de PTAC), attestation de contrôle de l'alignement et de la géométrie des trains avant et arrière : délivrée, datée et signée par un tiers indépendant, identifiant par son numéro de série le véhicule ayant fait l'objet du contrôle (voir modèle ci-joint en annexe2)
L'attestation doit préciser les résultats de ces contrôles et les tolérances admissibles définies par le constructeur pour le type concerné. (Si ces tolérances admissibles ne sont pas disponibles, se rapprocher du concessionnaire de la marque qui effectuera ce contrôle).
- Documents établissant l'origine des éléments permettant la remise en circulation du véhicule (factures diverses, ancien titre de circulation, certificat de destruction,...).

- Le cas échéant, justificatifs de contrôle technique :
 - Pour les véhicules légers (n'excédant pas 3 500 kg de PTAC) de plus de quatre ans d'âge : une copie du rapport de contrôle de moins de six mois établi par un centre agréé.
 - Pour tous les véhicules poids lourds (d'un PTAC supérieur à 3 500 kg) : une copie du rapport de contrôle en cours de validité établi par un centre agréé. Le seul motif de contre-visite accepté est : « Non concordance avec la carte grise nécessitant une RTI ».

Ce rapport de contrôle technique ne doit comporter **que des rubriques donnant des résultats satisfaisants** : c'est-à-dire que toutes les éventuelles observations, même celles ne motivant pas une contre-visite, devront être levées (fournir, lorsque la remise en état est facilement et immédiatement vérifiable, une attestation de réparation établie par un professionnel ou une facture d'achat, sinon un nouveau rapport de contrôle technique absolument vierge).

S'il y a eu contre-visite, fournir le procès-verbal initial qui a motivé le refus.

- Pour tout véhicule autre que VP,CTTE (carrosserie Fourgon) et 2/3 roues : tickets de pesée à vide (essieu par essieu et total) et certificat de montage d'une carrosserie en 3 exemplaires (Annexe VIII de l'AM du 19 juillet 1954).

Véhicule ayant fait l'objet d'une réception par type communautaire ou française

- Spécimen de la notice descriptive du type du véhicule et/ou un spécimen de certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant accrédité en France.

Véhicule n'ayant pas fait l'objet d'une réception par type communautaire ou française

- Attestation de conformité partielle (conforme au document en annexe 3) ou de non conformité totale délivrée par le constructeur ou son représentant accrédité en France. L'attestation devra préciser **la cylindrée, le PTAC et le PTR**A du véhicule.

Dans le cas d'un véhicule apparenté à un modèle de véhicule réceptionné par type en France, ce document doit également dresser la liste des différences entre le type considéré et le type réceptionné, notamment sur les points de non-conformité suivants :

- les niveaux sonores,
- les émissions de gaz polluants,
- le freinage,
- les pneumatiques,
- le champ de rétrovision,
- l'antiparasitage (seulement les véhicules à moteur à allumage commandé),
- les fumées (seulement pour les véhicules Diesel),
- les ceintures et systèmes de retenue
- les ancrages des ceintures de sécurité,
- la résistance des sièges et de leurs ancrages,
- la résistance des serrures et charnière des portes latérales,
- la protection contre une utilisation non autorisée (dispositif antivol),
- les avertisseurs sonores,
- les inscriptions réglementaires.

Des justificatifs complémentaires seront éventuellement demandés en fonction des non-conformités indiquées par le constructeur.

Des essais, contrôles et transformations du véhicule pourront être demandés pour s'assurer de la conformité de ces points particuliers à la réglementation française.

- Lorsque le véhicule est partiellement conforme à un type réceptionné en France ou en Europe, un spécimen de notice descriptive du type apparenté et/ou un spécimen de certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant accrédité en France.

ANNEXE 1
ATTESTATION DE REMISE EN ETAT D'UN VEHICULE ETABLIE PAR LE
DEMANDEUR OU LA PERSONNE AYANT EFFECTUE LES TRAVAUX

Je soussigné (nom, prénom et adresse complète) :

Atteste avoir remis en état le véhicule suivant :

Marque :

Appellation commerciale :

Genre :

Type :

Numéro de série :

Appartenant à :

selon les spécifications, côtes et réglages d'origine.

Fait à, le.....

Signature

ANNEXE 2
ATTESTATION DE CONTROLE DES TRAINS AVANT ET ARRIERE

Nom :

Prénom :

Qualité :

Atteste avoir contrôlé les trains avant et arrière du véhicule suivant :

Marque :

Genre :

Type :

Numéro de série :

Appartenant à :

Certifie que le véhicule ne présente pas de déformations hors côtes constructeur.

Ci-joint relevé des côtes ainsi que les tolérances constructeur.

Fait à, le.....

Signature et cachet

ANNEXE 3
MODELE D'ATTESTATION DE CONFORMITE PARTIELLE

à établir par le constructeur du véhicule ou son représentant sur papier à entête

Je soussigné (Nom prénom) :
Constructeur du véhicule ou son représentant dûment accrédité en France (1)

Atteste que le véhicule : NEUF - USAGE (1)

- Marque : - Appellation commerciale :
- Type / Variante / Version (étranger) :
- N° dans la série du type :

est partiellement conforme au type/ variante/ version:
ayant fait l'objet d'une réception :

(2) française (copie de la notice descriptive est jointe en annexe) :
sous le N°:....., par la DRIRE :

(2) Communautaire
sous le N° CE :, à la date du :

Et que les différences par rapport au modèle réceptionné portent sur les éléments suivants :

-
-

(2) **Atteste également** que ce véhicule, avec les différences signalées, répond au code de la route français à sa date de 1er mise en circulation, et aux dispositions relatives au :

Bruit, pollution, ancrages des ceintures ,ancrage des sièges, freinage, vitrage, éclairage et signalisation, protection du conducteur en cas de choc, serrures et charnières, antiparasitage, antivol, champ de rétrovision, réservoir de carburant.

La **puissance administrative** du véhicule en France est égale à :

Cylindrée :..... **PTAC** :..... **PTRA** :.....

(Si certains dispositifs ou systèmes homologués équipent différents types de véhicules réceptionnés , joindre copies des notices de chaque type correspondant.)

(2) **Ne peux attester de la validité des dispositions suivantes** (1) .

Bruit, pollution, ancrages des ceintures, ancrage des sièges, freinage, vitrage, éclairage et signalisation, protection du conducteur en cas de choc, serrures et charnières, antiparasitage, antivol, champ de rétrovision, réservoir à carburant. Dans ce cas une éventuelle dérogation doit être étudiée par la DRIRE.

A :..... , le :

Signature
et Fonction :

(1) : Rayer la (les) mention(s) inutile(s)

(2) : Mettre une croix dans la mention retenue